

---

## Conseil d'Établissement des établissements primaires et secondaire de Renens

Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2013  
Buvette de la Salle de spectacles

\_\_\_\_\_

**Présidence** : Mme Myriam Romano-Malagrifa, Présidente

**Présents**

**Excusés et**

**Absents** : Selon liste de présences

**Procès-verbal** : François Chevalier, Renens le 29 octobre 2013

\_\_\_\_\_

### 1. Accueil et communications de Mme la Présidente

Accueil, présentations et mention des excusés.

L'Ordre du Jour est accepté, le PV de la séance du 6 mai 2013 est adopté à l'unanimité avec la remarque, au sujet de l'équipement du futur collège du Censuy, que ce dernier sera équipé d'une salle d'ACT et d'une salle de sciences et non pas de deux salles de sciences.

Communications de Mme la Présidente :

- La pose de la première pierre du chantier du Censuy aura lieu mercredi 20 novembre à midi. Les membres du Conseil d'Établissement y seront invités.
- Reprise des devoirs accompagnés par la Commune via le Service Culture-Jeunesse-Sport avec un souci d'améliorer la prestation à l'intention des élèves de Renens. Dès la rentrée 2013 – 2014 les DA ne concernent que les établissements primaires (classes 4 à 8P). Du fait de l'abandon, pour des raisons logistiques, du concept des coaches il a été nécessaire de procéder à l'engagement d'environ 15 nouveaux encadrants pour les classes de 7 et 8P. Les DA concernent un peu moins de 400 élèves dans tous les collèges primaires, 49 groupes et environ 70 encadrants.
- Transports scolaires : du fait de l'éloignement exceptionnel de quelques élèves entre leur domicile et le collège de Verdeaux, la Commune a accepté, pour six cas, de prendre en charge l'abonnement de transport public.

- Patrouilleuses scolaires : PolOuest nous informe qu'une réflexion sur les patrouilleuses scolaires a eu lieu et sa conclusion mentionne qu'il vaut mieux déplacer l'intervention des patrouilleuses sur la rue de Préfaully, au passage piéton situé juste avant la limite communale avec Chavannes, car il a été relevé que bon nombre de jeunes élèves scolarisés au collège du Simplon empruntent ce passage.

## **2. Présentation du guichet de transition 1 par M. Laurent Vez de l'OSP**

M. Vez se présente en tant que case manager à l'Office d'orientation scolaire et professionnelle (OSP), spécialiste des questions relatives à la transition entre l'école et le monde du travail.

Opérationnels dès 2010, les cinq guichets de Transition 1 ne connaissent toujours pas de statut pérenne tant que le canton de Vaud, par l'adoption d'une loi cantonale, ne reprenne le financement du dispositif pris en charge jusqu'ici par la Confédération. M. Vez dépend du centre régional OSP-Venoge, basé à Morges pour un bassin de population de plus de 160'000 personnes et environ 70 communes. Il est très souvent en déplacement à l'Office d'orientation de Renens puisque l'établissement secondaire du Léman (le plus important de la région) et les services sociaux, ORPOL, BIO+ Mobilet, voire le secteur jeunesse de la Ville de Renens, le sollicitent régulièrement.

Les différentes mesures d'insertion professionnelle cantonales à l'intention des jeunes qui n'auraient pas trouvé d'apprentissage et/ou qui ne sont pas intégrés à l'une ou l'autre formation postsecondaire, offrent environ 1800 places. Pour y avoir accès, le passage par l'un des guichets de Transition 1 est obligatoire dans un souci de coordination, de répartition des places et de visibilité des résultats. Il existe une volonté politique de décloisonner toutes les institutions publiques œuvrant pour les jeunes afin de travailler de manière transversale dans la tranche d'âge des 15 à 25 ans. Dans 2/3 des cas il s'agit de jeunes, pour la plupart déjà majeurs et en rupture de formation, pour une prise en charge en vue de leur réinsertion. De février à juin, l'accent est plutôt mis auprès des 13 établissements secondaires de la région Venoge, pour les jeunes qui ne disposent pas d'un projet dès la fin de l'école obligatoire.

[www.vd.ch/themes/formation/orientation/formations/transition-1/](http://www.vd.ch/themes/formation/orientation/formations/transition-1/)

Les principales mesures à disposition sont : l'OPTI (Organisme pour le Perfectionnement scolaire, la Transition et l'Insertion professionnelle – 1000 places environ) scolarité complémentaire avec soutien dans les démarches à l'insertion, Les SEMO (Semestre de motivation – 450 places sur 6 mois) avec 70% d'activités pratiques, 20% de coaching à l'insertion et 10% d'appui scolaire, ou encore le COFOP (école professionnelle spécialisée), enseignement spécialisé par le travail en atelier dispensé par des maîtres socioprofessionnels – 120 places en préapprentissage – Ecoles des métiers (ETML, ERACOM, CPNV, CEPV) pour du préapprentissage sur une année, directement en école professionnelle.

Pour l'année scolaire 2012-2013, le guichet Venoge a traité 812 inscriptions en mesures T1, dont 171 pour des jeunes de la commune de Renens et en parallèle environ 450 demandes via le portail internet T1 pour des jeunes hors scolarité sans solution de formation, dont 94 de Renens.

Pour les jeunes de 15 à 17 ans issus de la DGEO, sur Renens, 80 sont issus de VSO et 35 de VSG. Il y a aussi des jeunes de classes DES ou Accueil, souvent des situations délicates pour l'insertion ainsi que quelques VSB. A Renens la parité filles/garçons est respectée. Le CSR de Renens et l'ORPOL sont les principaux organismes de l'Ouest qui orientent des jeunes sur le guichet T1 Venoge. Dans le canton de Vaud, l'âge moyen de début d'apprentissage est actuellement légèrement supérieur à 18 ans.

Il existe un grand problème avec les jeunes qui sortent de la filière scolaire (DES, Accueil) non certifiés et avec des connaissances très insuffisantes, en tout cas très en-deçà des exigences des milieux professionnels. Certains corps de métiers ont plus que l'embarras du choix et peuvent avoir tendance à rechercher davantage un employé à bon marché qu'un apprenant. A la question de savoir si une commune peut intervenir pour modifier l'allocation de ressources en personnel en fonction de la prévalence de ses besoins, la réponse est non, car ces dernières n'interviennent (comme dans le modèle scolaire) qu'essentiellement pour les questions logistiques (locaux et mobilier).

Enfin, grâce à l'ensemble de ces dispositifs, force est de constater qu'il n'y a pratiquement plus de jeunes sans projet ou sans solution au terme de la scolarité obligatoire, même si ce n'est pas forcément leur projet idéalisé. Il demeure toutefois encore des parents qui refusent toute aide et prise en charge à la fin de l'école, en particulier pour des mesures liées au chômage (SEMO) ou à l'OAI (invalidité).

### **3. Différentes nominations et représentations au sein du Conseil**

- ¼ société civile : la proposition de remplacer la représentation des scouts de l'Ouest par celle de la Police de l'Ouest est acceptée par le Directeur et les Directrices des établissements scolaires, les représentants du ¼ politique n'étant pas présents à cette séance, empêchés précisément par leurs engagements politiques. Contact sera pris prochainement avec PoOuest afin de connaître la personne désignée.
- L'établissement primaire Ouest et l'établissement secondaire seront représentés respectivement par Mme Brigitte Roth et M. Luc Vittoz envers lesquels les conférences des Maîtres ont renouvelé le mandat auprès du CE. La personne désignée pour l'établissement primaire Est le sera en novembre lors de la prochaine conférence des Maîtres. Ce n'est que lorsque cette dernière personne sera connue que le ou la représentant-e du ¼ professionnels auprès du Bureau sera désignée. Dans cette attente, Mme Roth reste à son poste.

### **4. Désignation d'un-e représentant-e du CE à la Commission du Censuy**

La candidature de Mme Sabine Sartoretti est retenue par acclamation.

### **5. Projets du Conseil d'Etablissement**

Le budget alloué par la Municipalité au Conseil d'Etablissement n'a pas été complètement utilisé en 2013.

Excepté quelques cours de formation d'animateurs, le projet FORCE de prévention de la violence en milieu scolaire qu'avait soutenu le Conseil d'Etablissement n'a pu avoir lieu en 2013 en raison de l'absence d'une validation claire de la part de la DGEO, voire de sa participation financière. En effet les coûts de la prise en charge du projet ont passablement augmenté de 2012 à 2013.

Proposition est faite d'inviter le Dr. Olivier Revol, pédopsychiatre français dont les conférences sont très prisées et très intéressantes. L'idée est à retenir, mais impossible dans un proche avenir et donc a priori hors budget 2013.

M. Hertig, membre de l'Association Globlivres du ¼ société civile, propose de financer l'accès à des animations organisées par la bibliothèque multiculturelle à l'intention des classes de

Renens. Il s'agit d'ateliers sur la multiculturalité, de la découverte d'écrits en d'autres langues, voire de calligraphies chinoises, arabes ou tamoules par exemple. Ces animations, autrefois financées par des subventions spécifiques, sont devenues beaucoup plus rares. Le solde des moyens du CE à disposition en 2013 pourrait permettre la mise sur pied de quelques-unes de ces animations. Une dizaine de classes pourraient être concernées. Les directions confirment que ce projet peut intéresser les enseignants.

Les deux projets, animations de Globlivres et conférence du Dr. Revol sont acceptés par l'ensemble des membres présents moins deux abstentions.

## 6. Divers et agenda

Les dates des séances du Conseil d'Etablissement en 2014 sont les suivantes :

Bureau :	4 février	18h30	Conseil :	18 février	20h00
	29 avril	18h30		13 mai	20h00
	23 septembre	18h30		7 octobre	20h00
	25 novembre	18h00		9 décembre	19h00

Info de Mme Châtillon : Il reste encore deux formations FORCE à payer

Le 28 novembre aura lieu la fête du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la bibliothèque interculturelle Globlivres, dès 18h30 à la Salle de spectacles de Renens, avec projection d'un film et concert du trio vocal Norn à 21h00.

Le 9 novembre aura lieu la nuit du Conte, de 15h00 à 21h00, infos [www.renens.ch](http://www.renens.ch)

## 7. Prochaine séance

Prochaine séance ordinaire du Conseil d'Etablissement : le 2 décembre 2013 à 19h00

La séance est levée à 22h00

Pour le Conseil d'Etablissement :

La Présidente :



Myriam Romano-Malagrifa

Le Secrétaire :



François Chevalier